

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 18/10/22

ID : 060-216002204-20221010-2022_27-DE

MAIRIE - ESSUILES

Délibération n° 2022-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 octobre 2022

Date de l'affichage : 03 octobre 2022

En exercice : 14

Présent(s) : 11

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le dix octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, FLAMAND Isabelle, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : CANO Clélia, DORTU Nadine

Absent : WINDERICKX Jean-Luc

Pouvoirs : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe

Secrétaire de séance : RICHARD Thierry

Objet : Avis sur le projet éolien « Parc éolien de Wavignies » sur la commune de Wavignies »

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la Société « Parc éolien de Wavignies » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc de 3 éoliennes d'une hauteur de 149 mètres situés sur le territoire de Wavignies.

Une enquête publique se tient actuellement du 15 septembre 2022 au 19 octobre 2022.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix contres – 2 abstentions et 1 voix pour,

Emet un avis défavorable sur le projet éolien « Parc éolien de Wavignies » sur la commune de Wavignies.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.**

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

